



République Française
Département de la Drôme
Arrondissement de VALENCE
Commune de PONT DE L'ISERE

MAIRIE PONT DE L'ISERE
PLACE DE LA MAIRIE
26600 PONT DE L'ISERE
Téléphone : 0475846013
Télécopie : 0475847552

courriel : mairie-de-pont-de-lisere@mairiedepontdelisere.fr

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU - REUNION DU 6 Mai 2019 à 19 h 30

L'an deux mille dix-neuf le six mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de PONT DE L'ISERE, régulièrement convoqué le trente avril deux mille dix-neuf s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame LAMBERT Marie-Claude, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Nombre de conseillers
présents : 18

Nombre de conseillers
représentés : 3

Date de convocation :
30/04/2019

Présents : Mme LAMBERT Marie-Claude, M. WEIBEL Jean-Christophe, M. ROUX Daniel, Mme CHASTAGNIER Isabelle, M. PIZIEUX Marc, M. MAGNIN Pierre, M. PLANTIER Claude, M. RENAUD Claude, M. SIFFLET Jacques, M. TOURET Patrick, Mme FONTANET Elisabeth, Mme BLACHE Martine, Mme SAVIN Christiane, M. BIGI Pascal, Mme METERY Véronique, Mme GOSSE Brigitte, Mme TRICAUD Marjorie, Mme LEROY Colette,

Absente : Mme BERBIER Nathalie

Absent excusé : M. BOUYER Jean-Pierre

Absent ayant donné pouvoir : M. BACCARO Alain, pouvoir à M. PIZIEUX Marc, Mme POUILLY Isabelle, pouvoir à Mme LAMBERT Marie-Claude, Mme CASTELLO Christel, pouvoir à M. WEIBEL Jean-Christophe.

Secrétaire de séance :

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame CHASTAGNIER Isabelle est désignée pour remplir cette fonction.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 8 Avril 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de séance du 8 Avril 2019.

II – DELIBERATION

QUESTION N° 1	PLU : Modification simplifiée n° 1
----------------------	---

Madame le Maire expose qu'elle a lancé une procédure de modification simplifiée du PLU ayant pour objet de rectifier une erreur matérielle.

En effet, l'orientation d'aménagement et de programmation, page 5 du PLU approuvé, comporte deux erreurs graphiques :

- La localisation du marché aux fruits n'est pas la bonne.
- Il n'y a jamais eu de projet d'implantation d'un équipement d'intérêt collectif en continuité du site du marché.

Ainsi, l'orientation d'aménagement actuel pose un problème, car il dédie un important secteur au marché aux fruits, empêchant tout autre projet de construction. Or, certains tènements identifiés n'ont jamais eu pour vocation d'accueillir le marché aux fruits.

Ce dossier a été mis à disposition du public, aucune remarque n'a été déposée.

Afin de valider cette modification le conseil municipal doit donner son avis.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Vu le projet mis à disposition du public du 2 Avril 2019 au 2 Mai 2019 ;

En l'absence de remarques formulées par le public ;

Considérant que le projet est prêt à être approuvé ;

- décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;

QUESTION N° 2	Création postes saisonnier
----------------------	-----------------------------------

Madame le Maire expose qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune, et en raison de l'activité de haute saison au marché aux fruits, Il y aurait lieu, de créer trois emplois saisonniers d'ouvriers polyvalents à temps complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de créer trois emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet à compter du 13/05/2019

QUESTIONS N° 3	Budgets scolaires Année scolaire 2019/2020
-----------------------	---

Madame le Maire présente les projets de budget scolaire qui seront accordés aux écoles élémentaire et maternelle. Ces budgets fixent les différents postes et les crédits accordés pour l'année scolaire 2019/2020. Elle demande au conseil municipal de valider ces projets.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés ACCEPTE les projets de budgets à accorder aux écoles élémentaire et maternelle pour l'année scolaire 2019/2020

QUESTIONS N° 4	Règlements services périscolaires (restaurant scolaire/Garderie)
-----------------------	---

Madame le Maire expose qu'à compter de la rentrée scolaire 2019/2020 un portail famille va être mis à disposition des utilisateurs des services périscolaire (Restaurant scolaire et Garderie). Ce portail permettra aux parents de suivre les inscriptions de leurs enfants et de pouvoir payer leurs factures en ligne. Ceci nécessite une modification des règlements des services, entre autre pour organiser les conditions d'inscription. Le projet est présenté au conseil municipal qui doit le valider avant que celui-ci soit distribué aux familles.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTE** les projets de règlement des services périscolaires pour l'année scolaire 2019/2020

QUESTION N° 13	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
-----------------------	---

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les décisions qu'elle a prises en application de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales sont les suivantes :

Décision 2019.014 - Le marché N° 2019TR0950001 relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement est attribué au groupement OBOUSSIER TP (mandataire) et TP REALISATIONS (cotraitant) Quartier les Blancs 26300 SAINT MARCEL LES VALENCE pour un montant de 212 273.29 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire :

- Informe que les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur différentes voies vont débuter mi-juin. Le groupement d'entreprises OBOUSSIER/TP REALISATIONS a été retenu. Les travaux vont démarrer par l'Allée du village et la Rue de la Camargue. Une intervention de désamiantage va être mise en place par une entreprise spécialisée qui va appliquer une procédure limitant les poussières et de contrôle des rejets.
- Pour les travaux d'aménagement de la maison des services, tous les corps de métiers n'ayant pas fait l'objet d'offre la planification des travaux est en attente d'attribution de tous les lots.
- Aménagement du RD 153, en attente de la décision du CETOR (Comité d'évaluation technique des opérations routières) dépendant des services du Département pour validation du projet.

Monsieur ROUX Daniel :

- Les travaux de voirie vont débuter à compter du 20/05 sur les voies suivantes : Rue de la gare, chemin des crêtes, une partie de la Rue Ampère, Passage entre le lotissement « les Acacias » et l'Allée du mas des moulins.
- Les services techniques vont procéder au bouchage de trous sur certaines voies.

Monsieur PIZIEUX Marc :

- L'équipe féminine de Volley va disputer la finale départementale le 11/06 à GRANGES LES VALENCE.

Madame CHASTAGNIER Isabelle :

- L'animation TOBOGGAN organisée par la MJC de TAIN a accueilli 25 personnes le 17/04 ce qui représente 10 familles (15 enfants et 10 adultes). Ces personnes venaient de PONT DE L'ISERE, LA ROCHE DE GLUN, BEAUMONT MONTEUX, CHANOS CURSON, TOURNON SUR RHONE et LARNAGE. Les membres de la MJC remercient vivement la Mairie pour le prêt de la Salle de danse.
- La formation aux gestes qui sauvent a permis à 8 personnes d'être diplômées.
- CCAS le 21/05 à 18 H 00

Madame FONTANET Elisabeth :

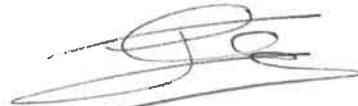
- En vu de la préparation de la course et de la marche du 2/06 une rencontre avec les signaleurs est organisée le 18/05 à 9 H 30 au complexe sportif.
- Un appel est lancé aux personnes qui veulent être bénévoles
- La distribution des flyers doit intervenir semaine prochaine.

Monsieur WEIBEL Jean-Christophe :

- ARCHE Agglo a repris la compétence Transports (dont transports scolaires) à la Région Auvergne Rhône-Alpes jusqu'à présent compétente en la matière. Les enfants habitant et scolarisés sur le territoire de l'Agglo devront déposer la demande de transport auprès de cette dernière. Toutefois pour les enfants de PONT DE L'ISERE scolarisés hors du périmètre de l'agglo (sur VALENCE, BOURG LES VALENCE ou ROMANS SUR ISERE par exemple) la demande sera toujours à faire auprès des services de la Région.

Fin de séance à 20 H 40
Prochain CM 17/06/2019 à 19 H 30

La secrétaire de séance,



Isabelle CHASTAGNIER

